

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2521

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Potier, Mme Mercier, M. Philippe Brun, Mme Thomin, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	100 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	100 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à créer un guichet unique d'indemnisation des pertes liées aux maladies animales.

Les dispositifs d'indemnisation publique sont systématiques en cas d'abattage prescrit par l'administration. En revanche, ils demeurent rares pour compenser les mortalités dues aux épizooties majeures (comme la FCO en 2024) et, plus encore, pour compenser les pertes de production dites « indirectes » (baisse de fertilité due à la maladie, chute de la production laitière, perte de chiffre d'affaires liée aux restrictions imposées par arrêté préfectoral...). D'autres impacts indirects peuvent également être sous-estimés par les dispositifs d'indemnisation : pertes liées au travail de sélection génétique réalisé sur plusieurs années, coûts indirects supportés par les exploitations comme les dépenses de vaccination...

Or, le changement climatique va accroître la fréquence et l'intensité des maladies animales, notamment par la modification des écosystèmes et l'extension des zones de circulation des vecteurs. Cette tendance structurelle expose durablement les élevages à des risques sanitaires accrus, appelant des mécanismes d'indemnisation plus robustes et pérennes.

Le présent amendement propose donc l'ouverture immédiate d'un guichet d'indemnisation des pertes directes et indirectes liées aux maladies animales réglementées telles que définies à l'article L221-1 du code rural, avec une égalité de traitement entre les élevages touchés par les différentes maladies concernées.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits (en AE et CP) de la manière qui suit :

- Il abonde de 100 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement l’action 02 « Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l’alimentation » ;
- Il minore de 100 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement l’action 27 – Moyens de mise en œuvre des politiques publiques et gestion des interventions du programme 149 Compétitivité et durabilité de l’agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt.

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l’article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme 149 et proposons que le Gouvernement lève le gage.

Cet amendement a été travaillé en lien avec la Confédération Paysanne.